

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 10 Décembre 2024 Version : 1.04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

Code du produit : 000001100021

Autres moyens d'identification

00240676

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/
du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL

Tweemontstraat 104

B-2100 Deurne

Belgium

Telephone +32-33606311

Fax +32-33606435

Adresse email de la
personne responsable
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Dam. 1, H318

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

: Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P280, P273, P261, P305 + P351 + P338, P310, P501

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges** : Mélange

| Nom du produit/ composant | Identifiants | % en poids | Classification | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA | Type |
|--|--|-----------------|---|--|---------|
| Decanedioic acid, compds. with 1,3-benzenedimethanamine-bisphenol A-bisphenol A diglycidyl ether-diethylenetriamine glycidyl Ph ether reaction product-epichlorohydrin-formaldehyde-propylene oxide-triethylenetetramine polymer | CAS: 260549-92-6 | ≥10 - ≤25 | Eye Dam. 1, H318 | - | [1] |
| dihydrogénotriphosphate d'aluminium | REACH #: 01-2119970565-28 CE: 237-714-9 CAS: 13939-25-8 | ≥1.0 - ≤5.0 | Eye Irrit. 2, H319 | - | [1] [2] |
| oxyde de zinc | REACH #: 01-2119463881-32 CE: 215-222-5 CAS: 1314-13-2 Indice: 030-013-00-7 | ≥0.30 - <2.5 | Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | M [aigu] = 1 M [chronique] = 1 | [1] |
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | REACH #: 01-2119972320-44 CE: 500-191-5 CAS: 68082-29-1 | ≤0.30 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411 | - | [1] |
| nitrite de sodium | REACH #: 01-2119471836-27 CE: 231-555-9 CAS: 7632-00-0 Indice: 007-010-00-4 | ≤0.30 | Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 3, H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 | ETA [oral] = 180 mg/kg M [aigu] = 1 | [1] |
| ammoniac, anhydre | REACH #: 01-2119488876-14 CE: 231-635-3 CAS: 7664-41-7 Indice: 007-001-00-5 | ≤0.30 | Flam. Gas 2, H221 Press. Gas (Comp.), H280 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 | ETA [inhalation (gaz)] = 2000 ppm M [aigu] = 1 | [1] [2] |
| 2-butoxyéthanol | REACH #: 01-2119475108-36 CE: 203-905-0 CAS: 111-76-2 Indice: 603-014-00-0 | ≤0.30 | Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 | ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 3 mg/l | [1] [2] |
| anhydride maléique | REACH #: 01-2119472428-31 | <0.0010 | Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 | ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C | [1] [2] |

French (FR)

Belgium

Belgique

3/19

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| | | | | | |
|--|---|--|--|----------|--|
| | CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Indice: 607-096-00-9 | | Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | ≥ 0.001% | |
|--|---|--|--|----------|--|

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
En cas de contact accidentel avec les yeux, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation ou de cloques après contact.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différésEffets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 4: Premiers secours**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Signes/symptômes de surexposition****Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.**Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal**5.3 Conseils aux pompiers****Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition |
|-----------------------------------|---|
| hydrogénotriphosphate d'aluminium | Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [Aluminium (sels solubles)] Valeur limite 8 heures: 2 mg/m ³ (en Al). |
| ammoniac, anhydre | Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) [Ammoniac] Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 14 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 50 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 36 mg/m ³ . |
| 2-butoxyéthanol | Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 98 mg/m ³ . Valeur de courte durée 15 minutes: 50 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 246 mg/m ³ . |
| anhydride maléique | Valeurs Limites (Belgique, 5/2021) Valeur limite 8 heures: 0.0025 ppm. Forme: vapeur et aérosol. Valeur limite 8 heures: 0.01 mg/m ³ . Forme: vapeur et aérosol. |

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

French (FR)

Belgium

Belgique

7/19

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| Nom du produit/composant | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|---|------|--------------------------|-------------------------|---------------------|------------|
| dihydrogénotriphosphate d'aluminium | DNEL | Long terme Voie orale | 1.65 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 2.47 mg/m ³ | Population générale | Systémique |
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | DNEL | Long terme Inhalation | 11.52 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie cutanée | 16.45 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| nitrite de sodium | DNEL | Long terme Voie cutanée | 32.9 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie orale | 97.2 µg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| ammoniac, anhydre | DNEL | Long terme Voie cutanée | 97.2 µg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.169 mg/m ³ | Population générale | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.272 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.952 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| ammoniac, anhydre | DNEL | Court terme Inhalation | 2 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 2 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Inhalation | 2.8 mg/m ³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Court terme Voie orale | 6.8 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Voie orale | 6.8 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie cutanée | 6.8 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Voie cutanée | 6.8 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 7.2 mg/m ³ | Population générale | Local |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Inhalation | 14 mg/m ³ | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 23.8 mg/m ³ | Population générale | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Inhalation | 23.8 mg/m ³ | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 36 mg/m ³ | Opérateurs | Local |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Court terme Inhalation | 47.6 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 47.6 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Court terme Voie cutanée | 6.8 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie cutanée | 6.8 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Voie orale | 6.3 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie orale | 26.7 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Long terme Inhalation | 59 mg/m ³ | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 98 mg/m ³ | Opérateurs | Systémique |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Court terme Inhalation | 147 mg/m ³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 246 mg/m ³ | Opérateurs | Local |
| 2-butoxyéthanol | DNEL | Court terme Inhalation | 426 mg/m ³ | Population | Systémique |

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | | | | |
|--------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|------------|
| anhydride maléique | DNEL | Court terme Inhalation | 1091 mg/m ³ | générale | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.4 mg/m ³ | Opérateurs | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.4 mg/m ³ | Opérateurs | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.05 mg/m ³ | Population générale | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie orale | 0.06 mg/kg bw/jour | Population générale | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.08 mg/m ³ | Population générale | Population générale | Local |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.081 mg/m ³ | Opérateurs | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.081 mg/m ³ | Opérateurs | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie orale | 0.1 mg/kg bw/jour | Population générale | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie cutanée | 0.1 mg/kg bw/jour | Population générale | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.1 mg/kg bw/jour | Population générale | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie cutanée | 0.2 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.2 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 0.2 mg/m ³ | Opérateurs | Opérateurs | Local |
| DNEL | Court terme Inhalation | 0.2 mg/m ³ | Opérateurs | Opérateurs | Systémique | |

PNEC

| Nom du produit/composant | Type | Description du milieu | Valeur | Description de la Méthode |
|---|------|----------------------------------|------------------|--------------------------------|
| oxyde de zinc | - | Eau douce | 20.6 µg/l | Distribution de la Sensibilité |
| | - | Eau de mer | 6.1 µg/l | Distribution de la Sensibilité |
| | - | Sédiment d'eau douce | 117 mg/kg dwt | Distribution de la Sensibilité |
| | - | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 52 µg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sédiment d'eau de mer | 56.5 mg/kg dwt | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sol | 35.6 mg/kg dwt | Distribution de la Sensibilité |
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | - | Eau douce | 0.043 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Eau de mer | 0 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 3.84 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sédiment d'eau douce | 434.02 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre |
| | - | Sédiment d'eau de mer | 43.4 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre |
| | - | Sol | 86.78 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre |
| nitrite de sodium | - | Eau douce | 0.0054 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sédiment d'eau douce | 0.0195 mg/kg | Partage à l'Équilibre |
| | - | Eau de mer | 0.00616 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sédiment d'eau de mer | 0.0223 mg/kg | Partage à l'Équilibre |
| | - | Sol | 0.000733 mg/kg | Partage à l'Équilibre |
| | - | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 21 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| 2-butoxyéthanol | - | Eau douce | 8.8 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Eau de mer | 0.88 mg/l | Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sédiment d'eau douce | 34.6 mg/kg | Partage à l'Équilibre |

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | | |
|--------------------|-----|----------------------------------|-----------------|---|
| anhydride maléique | - | Sédiment d'eau de mer | 3.46 mg/kg | Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre Facteurs d'Évaluation |
| | - | Sol | 3.13 mg/kg | |
| | - | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 463 mg/l | |
| | - | Eau douce | 0.1 mg/l | Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation Facteurs d'Évaluation |
| | - | Eau de mer | 0.01 mg/l | |
| | - | Usine de Traitement d'Eaux Usées | 44.6 mg/l | |
| | - | Sédiment d'eau douce | 0.334 mg/kg dwt | Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre Partage à l'Équilibre |
| | - | Sédiment d'eau de mer | 0.033 mg/kg dwt | |
| - | Sol | 0.042 mg/kg dwt | | |

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes anti-éclaboussures chimiques et écran facial. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau**Protection des mains**

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

: polyethylene caoutchouc butyle

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Beige.
- Odeur** : Aromatique. [Faible]
- Point de fusion/point de congélation** : Indéterminé.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : >37.78°C
- Inflammabilité** : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable.
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- pH** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C): >21 mm²/s

Solubilité

:

| Support | Résultat |
|--|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Eau froide | Partiellement soluble |

- Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)** : Non applicable.

Pression de vapeur

:

| Nom des composants | Pression de vapeur à 20 °C | | Pression de vapeur à 50 °C | | | |
|--------------------|----------------------------|-----|----------------------------|-------|-----|---------|
| | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| eau | 17.5 | 2.3 | | | | |

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Densité relative : 1.42

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations**9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

Propriétés comburantes : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|--|---------|-------------------------|------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> hydrogénotriphosphate d'aluminium oxyde de zinc | DL50 Voie orale | Rat | >2000 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Poussière et brouillards | Rat | >5700 mg/m ³ | 4 heures |
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | DL50 Voie cutanée | Rat | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Voie orale | Rat | >5000 mg/kg | - |
| | DL50 Voie cutanée | Rat | >2000 mg/kg | - |
| nitrite de sodium ammoniac, anhydre | DL50 Voie orale | Rat | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Voie orale | Rat | 180 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 9500 ppm | 1 heures |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 2000 ppm | 4 heures |
| | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 4673 mg/m ³ | 4 heures |
| | DL50 Voie orale | Rat | 0.35 g/kg | - |

French (FR)

Belgium

Belgique

12/19

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| | | | | |
|--------------------|-------------------------|-------|-------------|----------|
| 2-butoxyéthanol | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat | 3 mg/l | 4 heures |
| | DL50 Voie cutanée | Rat | >2000 mg/kg | - |
| | DL50 Voie orale | Rat | 1200 mg/kg | - |
| anhydride maléique | DL50 Voie cutanée | Lapin | 2620 mg/kg | - |
| | DL50 Voie orale | Rat | 400 mg/kg | - |

Estimations de la toxicité aiguë

| Voie | Valeur ETA |
|----------------------|----------------|
| Voie orale | 112500 mg/kg |
| Inhalation (gaz) | 1311561.41 ppm |
| Inhalation (vapeurs) | 1210.18 mg/l |

Conclusion/Résumé : après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Irritation/Corrosion**

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|--------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | Yeux - Irritant puissant | Lapin | - | - | - |
| 2-butoxyéthanol | Peau - Irritant | Humain | - | - | - |
| | Yeux - Irritant | Lapin | - | 24 heures | 21 jours |
| | Peau - Irritant moyen | Lapin | - | 4 heures | 28 jours |

Conclusion/Résumé**Peau** : après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.**Respiratoire** : après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

| Nom du produit/composant | Voie d'exposition | Espèces | Résultat |
|---|-------------------|---------|---------------|
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | peau | Souris | Sensibilisant |

Conclusion/Résumé**Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.**Respiratoire** : après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Mutagénicité** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Cancérogénicité** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité pour la reproduction** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|--------------------------|-------------|-------------------|----------------------|
| anhydride maléique | Catégorie 1 | inhalation | système respiratoire |

Conclusion/Résumé : après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.**Danger par aspiration**

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Les constituants à base d'acrylate contenus dans cette préparation possèdent des propriétés irritantes. Lors d'un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, des symptômes d'irritation tels que des rougeurs, des vésications ou de l'eczéma peuvent apparaître. Peut provoquer une allergie de la peau lors d'une exposition répétée. L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des faiblesses et avoir des répercussions sur le système nerveux central. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition directe au soleil ou à d'autres sources de lumière UV, car des irritations graves, y compris des brûlures, pourraient en résulter. Ces réactions peuvent être retardées - consulter un médecin en cas de douleur, d'irritation, d'éruption cutanée ou de cloques après contact.

11.2 Informations sur les autres dangers

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|-------------------------------------|---|------------|
| Oxyde de zinc | Aiguë CE50 0.17 mg/l | Algues | 72 heures |
| | Aiguë CE50 0.481 mg/l Eau douce | Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Nouveau-né | 48 heures |
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | Chronique NOEC 0.017 mg/l Eau douce | Algues | 72 heures |
| | CE10 1.78 mg/l | Algues | 72 heures |
| nitrite de sodium | CE50 0.54 à 26.3 mg/l | Poisson | 96 heures |
| | Aiguë CL50 1474 mg/l | Poisson | 96 heures |
| | Chronique NOEC >100 mg/l | Poisson | 21 jours |
| 2-butoxyéthanol | | | |

Conclusion/Résumé : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**12.2 Persistance et dégradabilité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

| Nom du produit/composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|---|--------------------|-----------|------------------|
| Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine | - | - | Non facilement |
| nitrite de sodium | - | - | Facilement |
| 2-butoxyéthanol | - | - | Facilement |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/composant | LogK _{ow} | FBC | Potentiel |
|--------------------------|--------------------|-----|-----------|
| nitrite de sodium | -3.7 | - | Faible |
| 2-butoxyéthanol | 0.81 | - | Faible |
| anhydride maléique | -2.78 | - | Faible |

12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.**Mobilité** : Non disponible.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux :**Catalogue Européen des Déchets**

| Code de déchets | Désignation du déchet |
|-----------------|---|
| 08 01 11* | déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses |

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

| Type d'emballage | Catalogue Européen des Déchets |
|------------------|--------------------------------|
| Récipient | 15 01 06 emballages en mélange |

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | ADN | IMDG | IATA |
|--|-----------------|--|----------------|----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Non réglementé. | 9006 | Not regulated. | Not regulated. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | - | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. | - | - |
| | | | | |

French (FR)

Belgium

Belgique

16/19

Code : 000001100021 Date d'édition/Date de révision : 10 Décembre 2024
 PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | 9 | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. | Oui. | No. | No. |
| Substances polluantes de l'environnement marin | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. | Not applicable. |

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.
ADN : Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-citerne.
IMDG : None identified.
IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

| Nom du produit/composant | Entrée n° (REACH) |
|---------------------------------|---------------------|
| PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015 | 3 |

Étiquetage : Non applicable.

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Code : 000001100021

Date d'édition/Date de révision

: 10 Décembre 2024

PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|---|---|
| Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 | Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H abrégées

| | |
|--------|--|
| H221 | Gaz inflammable. |
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Code : 000001100021 Date d'édition/Date de révision : 10 Décembre 2024
 PPG AQUACOVER 200 BASE RAL 1015

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|--------------------|---|
| Acute Tox. 3 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 |
| Eye Dam. 1 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 |
| Flam. Gas 2 | GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2 |
| Ox. Sol. 2 | MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 2 |
| Press. Gas (Comp.) | GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé |
| Resp. Sens. 1 | SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1B | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 |
| Skin Sens. 1A | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A |
| STOT RE 1 | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1 |

Historique

Date d'édition/ Date de révision : 10 Décembre 2024

Date de la précédente édition : 25 Octobre 2023

Élaborée par : EHS

Version : 1.04

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.